....

SÉNAT

le 16 mai 1961.

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION ET 2° SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit:

Article unique.

Est ratifié le décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la per-

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (1^{re} législ.): 382, 1030 et in-8° 236. Sénat: 140 et 200 (1960-1961). ception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 mai 1961.

Le Président,
Signé: Gaston MONNERVILLE.

Nora. — Voir le document annexé au n° 382 (Assemblée Nationale, 1^{r_0} législature).